

nomination. Il arrive cependant qu'un ou deux ministres soient membres du Sénat, Chambre haute dont les membres ne sont pas élus.

Le Cabinet, formé du premier ministre et des autres ministres, exerce le pouvoir exécutif. Chacun de ses membres est à la tête d'un ministère: Finances, Agriculture, Affaires extérieures, Justice, etc., à l'exception des «ministres d'État», qui n'ont aucune responsabilité ministérielle mais peuvent, toutefois, être appelés par le premier ministre à remplir des fonctions exécutives précises au sein de certains ministères.

Le Cabinet dirige la politique nationale et nomme les lieutenants-gouverneurs des provinces, les juges, les ambassadeurs et autres dignitaires de l'État. Il est responsable devant la Chambre des communes.

Les élections générales fédérales ne sont, pour les citoyens canadiens, que l'un des nombreux moyens dont ils disposent de manifester leur volonté quant à la conduite des affaires publiques. Le Canada est, en effet, une fédération de dix provinces, dont chacune possède sa propre assemblée législative élue et son propre gouvernement sous l'égide duquel des conseils élus dirigent les affaires municipales et administrent les circonscriptions scolaires.

Le Parlement fédéral est toutefois le seul organisme qui fasse des lois et représente l'ensemble du pays. Il se compose de la reine représentée au Canada par son vice-roi, le gouverneur général, du Sénat dont les membres sont désignés, et de la Chambre des communes dont les membres sont élus au suffrage universel.

Les pouvoirs de la reine sont exercés par l'intermédiaire du gouverneur général. Nominalement importants, ils ne sont exercés que sur la recommandation du Cabinet, pour ce qui est des décisions exécutives, et sur la recommandation des deux Chambres du Parlement, pour ce qui est du programme législatif. Par contre, il arrive assez souvent que les pouvoirs du Cabinet s'exercent par l'intermédiaire du gouverneur général, au moyen de décrets en Conseil.

Les pouvoirs du Sénat sont assujettis à deux restrictions importantes: le Sénat ne peut pas proposer de lois financières. Il ne peut donc, en somme, que se prononcer de façon négative en ce qui